

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2934

4 décembre 2012

SOMMAIRE

CCM Pharma Luxco S.à r.l.	140786	EDEN LogCenter INTERNATIONAL AI-pha S.à r.l.	140815
Cercle de réflexions a.s.b.l.	140789	Eden Real Estate Development A.G.	140819
Comb Holding S.A.	140792	Egerton S.à r.l.	140819
Conforama Luxembourg	140797	Eimuth Ventures S.à r.l.	140791
Cotico	140797	Electricité Générale John Block & Fils Sàrl	140819
CS Participations & Gestion S.A.	140797	Electro Maintenance Systems S.A.	140792
CVM SPF S.A.	140797	Elektra Finanzierung A.G.	140819
Dartagnan Luxembourg S.A.	140798	Elle Financière S.A.	140825
D.B. International Finance S.A. SPF	140798	Emir S.à r.l.	140825
DB Investments	140801	Endurance Office II Asset S.à r.l.	140825
Delos International S.à r.l.	140801	Enic Sports S.à r.l.	140792
Demeter Luxembourg S.A.	140809	Entreprise de Participations et d'Investis- sements, EPIS	140792
Demeter Luxembourg S.A.	140810	Erdevel Europa S.à r.l.	140810
Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	140801	Etablissement Massen S.A.	140830
DH M Alpha Lux S.A.	140811	Eukelade G.m.b.H.	140811
Dirilou S.à r.l.	140810	Eukelade G.m.b.H.	140811
DLNC S.à r.l.	140815	Euro Asie International Travel Agency S.à r.l.	140831
Dokalux GmbH	140786	Europäische Versicherungsbörse G.m.b.H.	140811
Dom Estate S.A.	140786	European CleanTech I SE	140820
DTU Investment Sàrl	140788	European CleanTech I SE	140824
DTU Sàrl	140788	Eversholt Investment Group (Luxem- bourg) S.à r.l.	140813
Durmington S.A.	140800	Frans S.A.	140832
Durmington S.A.	140800	Greeneden Topco S.C.A.	140825
DVR Holding	140788	GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	140832
Dyma Group S.A.	140789	Luxembourg Marine Accounting S.A. ...	140831
Dyma Medical S.à r.l.	140791		
Dyma S.A.	140791		
EAA Capital Group S.à r.l.	140814		
Eco Peintures S.A.	140814		
ECP Africa FII S.à.r.l.	140814		
ECP FII Finagestion S.à. r.l.	140815		
Edder S.A.	140791		

Dokalux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 28, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 38.451.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012145573/12.

(120192187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Dom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.768.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145574/10.

(120191984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

CCM Pharma Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 170.147.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,
ON THE THIRTY-FIRST DAY OF OCTOBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

CCM Pharma Midco Limited, a limited company, incorporated in Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, JEJE40QH St-Helier, and being registered with the Jersey Financial Service Commission under number 111296 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "CCM Pharma Luxco S.à r.l." (previously know as Orchard Luxembourg S.à r.l.) (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated on 10 July 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2034 of 16 August 2012, hereby represented by Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 October 2012 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 30 August 2012, published in the Mémorial number 2515 of 10 October 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the fifty million (50,000,000) shares of different classes in issue of the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

- Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company and to appoint CCM Pharma Midco Limited as liquidator of the Company with the largest powers provided for by law, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting, if such authorisation is required by law, to dispense the liquidator from drawing up an inventory and to agree that the liquidator may refer to the books of the Company, to authorise the liquidator to delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds, and authorise the liquidator, to the extent required, to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

After deliberation the sole shareholder passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to dissolve the Company and put it into liquidation. It is noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

It is resolved to appoint CCM Pharma Midco Limited as liquidator of the Company and to grant CCM Pharma Midco Limited the largest powers provided for by law, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting, if such authorisation is required by law.

It is resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

It is resolved that the liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

It is resolved that the liquidator be authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 800.- .

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE TRENTE ET UNIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

la société CCM Pharma Midco Limited, une limited company constituée à Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, JEJE40QH St-Helier, et étant immatriculée auprès du Jersey Financial Service Commission sous le numéro 111296 (l'“Associé Unique”), étant l'associé unique de “CCM Pharma Luxco S.à r.l.” (précédemment “Orchard Luxembourg S.à r.l.”) (la “Société”), une société à responsabilité limitée constituée le 10 juillet 2012 suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”), numéro 2034, du 16 août 2012, représentée par Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 octobre 2012 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 août 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2515 du 10 octobre 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des cinquante millions (50.000.000) parts sociales de différentes classes émises de la Société.

2. L'Associé Unique se prononce sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mettre la Société en liquidation, de dissoudre celle-ci, de nommer CCM Pharma Midco Limited en tant que liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi, en particulier ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'autoriser d'avance le liquidateur à accomplir les opérations et à conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi sans l'autorisation spéciale de l'assemblée générale, dans le cas où celle-ci est requise par la loi, de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et d'approuver que le liquidateur puisse se référer aux écritures de la Société, d'autoriser le liquidateur à déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques, et d'autoriser le liquidateur, dans la mesure nécessaire, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intermédiaire tel que le liquidateur l'estime opportun.

Après délibération, l'associé unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

Il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. Il a été noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Il a été décidé de nommer CCM Pharma Midco Limited en tant que liquidateur de la Société et de conférer à CCM Pharma Midco Limited les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi, en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser d'avance le liquidateur à accomplir

les opérations et conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi sans l'autorisation spéciale de l'assemblée générale, dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Il a été décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et d'approuver que le liquidateur puisse se référer aux écritures de la Société.

Il a été décidé que le liquidateur puisse déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

Il a été décidé que le liquidateur soit autorisé, dans la mesure nécessaire, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intermédiaire tel que le liquidateur l'estime opportun.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 800.- .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Et après lecture de ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 novembre 2012. Relation: RED/2012/1459. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012145535/114.

(120191760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

DTU Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.562.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012145575/11.

(120191929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.480.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012145576/11.

(120191928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

DVR Holding, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 74.893.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ayant absorbé par fusion la société TASL S.A., a dénoncé le siège social de la société DVR HOLDING Sàrl situé au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 74893, et ce avec effet au 7 novembre 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2012145577/11.
(120191899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Dyma Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.
R.C.S. Luxembourg B 160.320.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 07 novembre 2012.
Référence de publication: 2012145578/10.
(120191643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Cercle de réflexions a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 23, rue Saint Ulrich.
R.C.S. Luxembourg F 9.333.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Bernard Cassaignau, Retraité, 83 rue des maraîchers L-2124 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;
2. Frédérique Feidt, Sans profession, 14 rue du Soleil L-7250 Helmsange, de nationalité française;
3. André Simoncini, Hôtelier, 12, rue Jean-Jaurès, L-1836, de nationalité luxembourgeoise,;
4. Harold Noiroot, Ingénieur, 19 rue Henri Dunant L-8024 Strassen, de nationalité belge;
5. Régine Berdon, Directrice de Société 15, rue Siggy vu Letzebuerg L-1511 Luxembourg.

A été constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 28 avril 1928 telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Durée, Siège, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Cercle de réflexions a.s.b.l.» avec siège à Luxembourg. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de mener à travers ses membres, toute réflexion de nature philosophique, dans le respect d'une stricte indépendance politique, idéologique ou religieuse.

L'association peut prendre toutes mesures facilitant ou favorisant directement ou indirectement son objet.

Titre II. Membres, Admission, Exclusion, Cotisation

Art. 3. L'association se compose de membres actifs et de membres adhérents.

Sont membres actifs les soussignés au présent acte, ainsi que tout membre adhérent qui, après demande écrite, sera admis à la qualité de membre actif par décision de l'assemblée générale.

Le nombre minimum des membres actifs est fixé à trois.

Art. 4. Tout membre peut quitter l'association en adressant par écrit, sa démission au Conseil d'administration.

La qualité de membre se perd également par:

- le refus de payer sa cotisation annuelle après deux lettres de rappel,
- la radiation prononcée pour infraction grave aux statuts ou aux lois de l'honneur ou de la bienséance.

Les membres exclus ou démissionnaires n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Art. 5. Les membres actifs et adhérents paient une cotisation annuelle identique. Le montant de cette cotisation est fixé par l'assemblée générale. Elle ne pourra être supérieure à 600 (six cent) EUR. Elle peut notamment recevoir des dons, subventions et legs.

Le fonds social de l'association est constitué par les cotisations ainsi que par les dons, subventions ou legs.

Titre III. Assemblée générale

Art. 6. L'assemblée générale exerce tous les pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, en se conformant aux règles qu'ils prescrivent.

Sont notamment réservés à sa compétence:

1. les modifications de statuts,
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation des budgets et des comptes
4. la dissolution volontaire de l'association
5. les exclusions de membres.

Art. 7. Une assemblée générale ordinaire se tiendra une fois par an au cours du quatrième trimestre du calendrier.

Le conseil d'administration en fixe la date et le lieu.

Une assemblée générale extraordinaire peut se réunir à tout moment par décision du conseil ou à la demande d'un cinquième des membres actifs.

Nonobstant l'absence de convocation, toute assemblée générale réunissant l'intégralité des membres peut unanimement se considérer comme régulièrement convoquée.

La convocation est adressée au moins huit jours avant l'assemblée par les soins du secrétaire du Conseil d'administration conformément à l'article 6 de la loi. Les convocations pourront être adressées par courrier ou tout moyen de correspondance électronique, à l'adresse indiquée par chaque membre.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation, à laquelle sera joint le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice à venir.

Art. 8. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux articles 8 et 20 de la loi du 28 avril 1928 telle que modifiée concernant les associations sans but lucratif.

Art. 9. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et le secrétaire. Le registre est conservé au siège social ou tous les membres peuvent en prendre connaissance conformément à la loi.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. L'association est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins, élus pour un an par l'assemblée générale, parmi les membres actifs, et en tous cas révocables ad nutum par elle. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 11. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un trésorier, et un secrétaire.

Art. 12. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire, et il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix: en cas de parité des voix celle du président est prépondérante.

Art. 13. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers. L'association est engagée par la signature individuelle de chacun des membres du Conseil d'administration.

Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation ou responsabilité personnelle dans l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil.

Titre 5. Bilan, Liquidation

Art. 15. L'exercice social va du 1^{er} juillet au 30 juin toutefois, le premier exercice va de la constitution au 30 juin 2010.

Tous les ans, le Conseil d'administration est tenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'approbation par l'assemblée générale vaut décharge pour le conseil d'administration.

Les comptes sont déposés au Registre de Commerce dans le mois qui suit leur approbation ensemble avec la liste ajournée des membres de l'association.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation se fait par les soins du Conseil d'administration en fonction à ce moment, qui indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Art. 17. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement dans les présents statuts, est régi par la loi du 28 avril 1928 telle modifiée, concernant les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2012145537/89.

(120191520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Dyma Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 88.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145579/10.

(120191709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Dyma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 89.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145580/10.

(120191864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Edder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.148.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 octobre 2012, a approuvé les décisions suivantes:

- La démission de M. Robin NAUDIN TEN CATE, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 12 octobre 2012.

- Marta VENTURA, née le 16 décembre 1981 à Lisbonne, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle administratrice de la Société avec effet au 12 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

- La démission de M. Wim RITS, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 12 octobre 2012.

- Giovanni LA FORGIA, né le 24 octobre 1982 à Bari, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 12 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

- Le mandat de M. Didier BROSSET en tant qu'administrateur de la Société est renouvelé pour une période de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 07 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145581/23.

(120191792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eimuth Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8045 Strassen, 17, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 171.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 15 octobre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 08 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145582/10.

(120191936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Electro Maintenance Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.122.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2012, que les résolutions suivantes ont été prises:

La démission de Monsieur Schaal Roger comme administrateur et administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat.

La nomination de Monsieur Oliveira Costa François, né le 18 décembre 1962 à Le Plessis-Trévisé (France), demeurant à 7 rue des Résidences L-2434 Niederanven comme nouvel administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012145583/17.

(120191814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Enic Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.404.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enic Sports S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012145584/11.

(120192349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Entreprise de Participations et d'Investissements, EPIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.584.

Le bilan au 31/03/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145585/10.

(120191958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Comb Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 172.534.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société Select Financial Holding SPF S.A. ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-66015,

Etant représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «COMB HOLDING S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type, qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut également créer, acquérir, mettre en valeur, utiliser ou concéder l'usage de droits intellectuels. Elle peut notamment créer, acquérir, mettre en valeur, utiliser ou concéder l'usage des brevets, licences, noms de domaines, logos et marques, ainsi que des droits qui en découlent ou les complètent.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (310 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Modification du capital.

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs, actionnaires ou non. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie; ces participants seront alors réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou

plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs; ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de juin, à 17h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent (100) actions comme suit:

La société Select Financial Holding SPF S.A.	100 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 1.200 Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur Unique pour une période de six (6) ans:
 - Monsieur Jean SOUILLARD, né le 22 janvier 1949 à Paris (France), demeurant 6 chemin des Hauts-Crêts, 1223 Coligny (Suisse)
3. Est nommée commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans la société MPM International S.A., ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par son nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51733. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012145545/229.

(120191887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Conforama Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.369.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012145548/12.

(120192358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Cotico, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.366.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145550/9.

(120191642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

CS Participations & Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 127.516.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012145551/12.

(120192220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

CVM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.388.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2012, que les résolutions suivantes ont été prises:

Les démissions de l'administrateur unique Madame Xuemei TAN, demeurant à 2B903 Jingduguoji, 26 Jiuxianqiao Road, Chaoyang District, Beijing, Chine et du commissaire aux comptes GT Fiduciaires SA, ayant son siège social à Luxembourg sont acceptées avec effet immédiat.

La nomination comme administrateur unique de SAYLE GROUP CORP, avec siège social à Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affaires» British Virgin Islands, est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

La nomination comme nouveau commissaire aux comptes de G.T. Experts Comptables S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121 917, est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012145553/21.

(120191704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

D.B. International Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 6 novembre 2012, l'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé de la Société, ERNST & YOUNG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012145554/17.

(120191639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Dartagnan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.725.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE FIFTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

Dartagnan International S.A., a société anonyme organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.711,

here represented by Mr Manuel Mouget, employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 31 October 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Dartagnan Luxembourg S.A., a société anonyme, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.725, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg-City, dated March 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 21st of June 2011, number 1345, page 64.527 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at sixty-three thousand three hundred five euro (EUR 63,305) divided into six million three hundred thirty thousand five hundred (6,330,500) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and;

3° Dartagnan International S.A., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

4° In such capacity, Dartagnan International S.A. declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mr Manuel Mouget, with professional address at 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, acting as "commissaire to the dissolution";

9° The liquidation is done and finished;

10° Full discharge is granted to the directors of the Company and "commissaire" for the execution of their mandate;

11° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., which is currently located at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Power of attorney is granted to Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., prenamed, for:

- transferring the balance of the bank account to the Company's shareholder;
- closing the bank account(s) of the Company;
- signing and filing the final tax returns of the Company.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE CINQ NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Dartagnan International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.711,

ici représentée par Monsieur Manuel Mouget, employé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Dartagnan Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.725, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 21 juin 2011 à la page 64.527 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à soixante-trois mille trois cent cinq euros (EUR 63.305) divisé en six millions trois cent trente mille cinq cents (6.330.500) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3° Par la présente, Dartagnan International S.A., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;

4° En cette qualité, Dartagnan International S.A. déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

9° Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

10° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat;

11° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège sociale de Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l. qui est actuellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

12° Pouvoir de représentation est donné à Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., précité, aux fins:

- de transférer le solde du/des compte(s) bancaire(s) de la Société au profit de l'actionnaire de la Société;
- de clôturer le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société;
- de signer et déposer les déclarations fiscales de clôture de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 novembre 2012. Relation: RED/2012/1462. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012145556/120.

(120191791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Durmington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 135.409.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012145560/12.

(120191743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Durmington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 135.409.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2012 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont.
- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont.
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont.

b) Commissaire aux comptes

- Monsieur Jérôme DOMANGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L- 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2017.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012145559/23.

(120191742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.905.

—
M. James Andrew Teeger avec adresse professionnelle au 16A, rue 6th Street, ZA - 2196 Johannesburg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet à partir du 16 août 2012.

M. Nicholas Frank Oppenheimer avec adresse professionnelle au Third Avenue, Little Brenthurst, ZA - 2193 Johannesburg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet à partir du 16 août 2012.

Mme Pollyanna Mary Carr avec adresse professionnelle au 73B, avenue Thiro Avenue, ZA - 2196 Johannesburg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet à partir du 16 août 2012.

M. Jonathan Maxmillian Ernest Oppenheimer avec adresse professionnelle au 73, Third Avenue, ZA - 2196 Johannesburg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet à partir du 16 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 novembre 2012.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012145561/19.

(120191524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Delos International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.310.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
DELOS INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012145565/12.

(120192112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.538.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den einunddreissigsten Oktober,
vor dem unterzeichneten Notar Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains,
ist erschienen:

Deutsche Bank Aktiengesellschaft, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Frankfurt-am-Main, Deutschland, rechtmäßig vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt-am-Main, Deutschland, am 24. Oktober 2012.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und mit der vorliegenden Satzung.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Veräußerung von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb und die Veräußerung von Finanzinstrumenten jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen und Transaktionen mittels einer Sacheinlage.

Die Gesellschaft kann ferner Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Kredite gewähren, für diese Gesellschaften bürgen, zu ihren Gunsten Garantien geben und Sicherheiten stellen oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen „Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l.“ gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter in jedwede Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, verlegt werden. Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Euro (EUR 1.000.000,-), aufgeteilt in zehntausend (10.000) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei den Generalversammlungen der Gesellschafter.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorzugsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch die Geschäftsunfähigkeit, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit oder ein ähnliches Ereignis, das den Alleingesellschafter oder einen anderen Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung obliegt dem Rat der Geschäftsführer, welcher aus mindestens zwei (2) Personen besteht, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmt. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von der Generalversammlung der Gesellschafter widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinschaftlich mit einer Person, der der Rat der Geschäftsführer Zeichnungsbefugnisse übertragen hat, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies bei letzterer jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Art. 12. Der Rat der Geschäftsführer wählt aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden aus. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Generalversammlung der Gesellschafter verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Die Sitzungen des Rats der Geschäftsführer finden am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs statt.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf den jeweiligen Sitzungen durch die anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bildet, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 15. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Generalversammlung

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 17. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

E. Aufsichtsrat

19.1. Ein Aufsichtsrat bestehend aus mindestens zwei (2) Mitgliedern wird von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt.

19.2. Dem Aufsichtsrat obliegt die Überwachung der Geschäftsführung. In Ausübung seiner Aufgaben, obliegt es dem Aufsichtsrat im Interesse der Gesellschafter zu handeln.

19.3. Die folgenden Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer unterliegen der vorherigen schriftlichen Zustimmung des Aufsichtsrates:

- der Erwerb / die Veräußerung einer Beteiligung jeglicher Art an andere Gesellschaften
- die Gründung einer Tochtergesellschaft
- die Gewährung von Darlehen, Garantien oder Entschädigungen
- die Ausübung von Stimmrechten betreffend einer Beteiligung der Gesellschaft, welche vom Beschlussvorschlag des Rates der Geschäftsführer bzw. des Aufsichtsrats abweicht.

19.4. Dem Rat der Geschäftsführer obliegt es, dem Aufsichtsrat rechtzeitig alle nötigen Informationen zu übermitteln, die zur Erfüllung seiner Pflichten notwendig sind.

19.5. Dem Aufsichtsrat ist Zugang zu den Gebäuden und Anlagen der Gesellschaft zu gewähren und er ist berechtigt, die Bücher, Aufzeichnungen und jedwede andere Datenträger der Gesellschaft jederzeit - nach vorheriger Ankündigung an den Rat der Geschäftsführer - einzusehen. Es steht dem Aufsichtsrat frei, einen Sachverständigen zur Ausübung obiger Kontrollbefugnisse hinzuzuziehen. Der Aufsichtsrat kann auch in anderen Angelegenheiten auf Kosten der Gesellschaft einen Sachverständigen hinzuziehen.

19.6. Die Mitglieder des Aufsichtsrats werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter ernannt und entlassen. Ausscheidende Mitglieder des Aufsichtsrats können erneut gewählt werden.

19.7. Die Mitglieder des Aufsichtsrats bestimmen unter ihnen eine Person, die den Sitzungen des Aufsichtsrats vorsitzt (der „Aufsichtsratsvorsitzende“).

19.8. Im Falle einer Vakanz im Aufsichtsrat durch Tod, Rücktritt oder aus anderen Gründen, bestimmen die verbleibenden Aufsichtsratsmitglieder in einer Sitzung durch mehrheitliche Abstimmung ein neues Mitglied des Aufsichtsrats, welches die vakante Stelle bis zur nächsten Generalversammlung der Gesellschafter ausfüllt.

19.9. Sollte die Mehrheit der Rat der Aufsichtsratsmitglieder von ihren Ämtern zurücktreten, wird eine Generalversammlung der Gesellschafter einberufen, die einen neuen Aufsichtsrat einsetzt.

19.10 Sitzungen des Aufsichtsrats müssen mindestens acht Tage vorher schriftlich angekündigt werden, mit Ausnahme von dringlichen Umständen, wobei hier die Dringlichkeit der Umstände in der Vorladung zur Sitzung aufgeführt werden müssen. Mit Zustimmung jedes einzelnen Mitgliedes des Aufsichtsrats - in Originalschrift, per Telegramm, per Telefax, e-mail oder vergleichbaren Kommunikationsmitteln - kann auf die schriftlichen Vorladung zur Sitzung verzichtet werden. Gesonderte Vorladungen für Sitzungen, deren Zeitplan und Ort des Treffens vorab durch Beschluss des Aufsichtsrats genehmigt wurden, ist nicht von Nöten. Wenn alle Mitglieder des Aufsichtsrats bei einem Treffen des Aufsichtsrats anwesend oder gültig vertreten sind, und bestätigen, über die Tagesordnung des Treffens informiert worden zu sein, kann die Versammlung ohne vorherige Ankündigung abgehalten und gültige Beschlüsse gefasst werden.

19.11. Die Sitzungen des Aufsichtsrats finden am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs statt.

19.12 Jedes Mitglied des Aufsichtsrats kann sich während jeder Sitzung des Aufsichtsrats durch ein anderes Aufsichtsratsmitglied mittels einer schriftlich, per e-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Aufsichtsratsmitglied kann mehrere andere Aufsichtsratsmitglieder vertreten. Jedes Aufsichtsratsmitglied kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

19.13. Der Aufsichtsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder rechtsgültig vertreten sind. Beschlüsse gelten als angenommen, wenn sie die einfache Mehrheit der Stimmen der bei der Sitzung anwesenden bzw. rechtsgültig vertretenen Mitglieder erhalten.

19.14 Das Protokoll einer Aufsichtsratsitzung wird vom Aufsichtsratsvorsitzenden, oder in seiner Abwesenheit vom Vorsitzenden pro tempore, welcher betreffender Sitzung vorsass, unterzeichnet. Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig veröffentlicht werden, werden durch Aufsichtsratsvorsitzenden, oder in seiner Abwesenheit durch den Vorsitzenden pro tempore, oder durch zwei Mitglieder des Aufsichtsrates unterzeichnet.

F. Geschäftsjahr - Konten - Aufsicht - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren genehmigten Wirtschaftsprüfern (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) welche(r) von der Generalversammlung der Gesellschafter bestellt wird (werden).

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Generalversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung.

Der Rat der Geschäftsführer kann nicht entscheiden, Vorabdividenden auszuzahlen.

Die Emissionsprämie kann den Gesellschaftern durch die Generalversammlung der Gesellschafter oder durch den Rat der Geschäftsführer frei ausgeschüttet werden.

G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Art. 26. Die gegenwärtige Satzung ist in deutscher Sprache verfasst, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Alle zehntausend (10.000) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) wurden durch die Deutsche Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt am Main, vorgeannt, gezeichnet:

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31.12.2012.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zweitausenddreihundertfünfzig (2.350,- EUR) Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann hat der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
2. Der alleinige Gesellschafter ernennt folgende Personen auf unbegrenzte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft:
 - Klaus-Michael Vogel, mit beruflicher Anschrift in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer
 - Juergen Schweig, mit beruflicher Anschrift in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer
 - Johannes Ritter, mit beruflicher Anschrift in A-1010 Wien, 1, Fleischmarkt.
3. Der alleinige Gesellschafter ernennt folgende Personen auf unbegrenzte Zeit zu Mitgliedern des Aufsichtsrates:
 - Ernst Wilhelm Contzen, mit beruflicher Anschrift in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer,
 - Carmen Herbstritt, mit beruflicher Anschrift in D-65936 Frankfurt-Sossenheim, Wilhelm-Fay-Strasse, 31-37,
 - Nikolaus von Tippelskirch, mit beruflicher Anschrift in D-60325 Frankfurt, Taunusanlage, 12.
4. Die folgende Partei wird als genehmigter Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt:
KPMG Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg, Nummer B 149.133, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 9, allée Scheffer.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter des Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung des vorangehenden Textes:

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of October,
before the undersigned Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,
there appeared:

Deutsche Bank Aktiengesellschaft, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Frankfurt-am-Main,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given in Frankfurt-am-Main, Germany, on 24 October 2012.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding and disposal of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the transfer by sale, exchange or otherwise of financial instruments of any kind, as well as the transfer of securities by purchase and disposal, subscription or in any other manner, and the administration, control and development of its portfolio and transactions by means of a contribution in kind.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or assist them in an other manner.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of “Deutsche Holdings (Luxembourg) S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other borough in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the board of managers. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to new shareholders is subject to the approval given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The Company is neither dissolved by the legal incapacity or bankruptcy, nor insolvency or a similar event affecting the single shareholder or any other shareholder.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) persons, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely by the general meeting of shareholders at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of one manager jointly with a person to whom the managers or the board of managers have delegated legally binding signature authority, which, however, applies to the latter only within the delegated powers.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of

communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a simple majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. General meeting

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Supervisory board

19.1. A supervisory board composed of at least two (2) members shall be appointed by the general meeting of shareholders.

19.2. The supervisory board shall be responsible for supervising the policy of the board of managers. In the performance of their duties, the supervisory board shall be guided by the interests of the shareholders.

19.3. The following decisions of the board of managers shall be subject to the prior written consent of the supervisory board:

- the sale and purchase of participations of any kind in another company
- the incorporation of a subsidiary
- the granting of any loan or give any guarantee or indemnity
- the exercise of voting rights concerning the participation of the Company which is different from the resolution proposed by the board of managers respectively the supervisory board.

19.4. The board of managers shall timely provide the supervisory board with any such information as may be necessary for the supervisory board to perform its duties.

19.5. The supervisory board shall have access to the buildings and grounds of the Company and shall be entitled to inspect the books, records and other carriers of data of the Company at any time, after prior notice to the board of managers. The supervisory board may arrange to be assisted by any expert to exercise such powers. The supervisory board may also call for the assistance of experts in other cases at the Company's expense.

19.6. Members of the supervisory board are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Retiring members of the supervisory board are eligible for re-election.

19.7. Members of the supervisory board shall from its midst appoint a person that shall chair the meetings of the supervisory board (the "Chairman").

19.8. In the event of a vacancy on the supervisory board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the supervisory board may meet and may elect by a majority vote a new member of the supervisory board to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

19.9. If the majority of the members of the supervisory board resign from their position, a general meeting of shareholders shall be convened in order to appoint a new supervisory board.

19.10. Written notice of any meeting of the supervisory board shall be given to all members of the supervisory board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice for convening the meeting. Notice may be waived by the consent of each of the members of the supervisory board in writing, whether in original, by telegram, telefax, e-mail or by any other comparable means of communication of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the supervisory board. If all the members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice and valid resolutions may be adopted at such meeting.

19.11. The meetings of the supervisory board shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

19.12. Any member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing, whether in original, by telegram, telefax, e-mail or by any other comparable means of communication, another member of the supervisory board as his proxy. One member of the supervisory board may represent several other members of the supervisory board. Any member of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

19.13. The supervisory board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be passed if taken by a simple majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

19.14. The minutes of a meeting of the supervisory board shall be signed by its Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or published otherwise shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore or by two members of the supervisory board.

F. Financial year - Annual accounts - Supervision - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. The operations of the company shall be supervised by one or several approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) which shall be appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is not authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders. The general meeting of shareholders determines their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 26. The present articles of incorporation are worded in German followed by an English version. In case of divergence between the German and the English text, the German version shall prevail.

Subscription and Payment

All of the ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each have been subscribed by Deutsche Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt/Main, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified with a bank certificate to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred fifty euro (2,350.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

2. The sole shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Klaus-Michael Vogel, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,
- Juergen Schweig, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,
- Johannes Ritter, residing professionally in A-1010 Vienna, Fleischmarkt 1.

3. The sole shareholder resolves to appoint as members of the supervisory board for an unlimited period:

- Ernst Wilhelm Contzen, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,
- Carmen Herbstritt, residing professionally in D-65936 Frankfurt-Sossenheim, Wilhelm-Fay-Strasse, 31-37,
- Nikolaus von Tippelskirch, residing professionally in D-60325 Frankfurt, Taunusanlage, 12.

4. The following is appointed as approved auditor of the Company:

KPMG Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg, Number B 149.133, with registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in German followed by an English translation and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 novembre 2012, REM/2012/1382. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145557/425.

(120192018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Demeter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145567/9.

(120191679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Demeter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.440.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 septembre 2012 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Max GALOWICH, Jean-Paul FRANK et Georges GREDT

- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en place, à savoir LUX-AUDIT S.A.

sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 1^{er} octobre 2012 que:

- Monsieur Max GALOWICH, a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012145568/23.

(120192002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Dirilou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2012145571/12.

(120191833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.044.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 septembre 2012

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 7 septembre 2012 que:

- Monsieur Stéphane Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle au 22 rue Goethe à L-1637 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de classe B de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, demeurant 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu, pour une durée indéterminée, au poste de gérant de classe B de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012145586/18.

(120191562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eukelade G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 157.176.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012145587/10.

(120192156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eukelade G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 157.176.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012145588/10.

(120192157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Europäische Versicherungsbörse G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5834 Hesperange, 4, rue Jean-Pierre Hippert.
R.C.S. Luxembourg B 59.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145589/10.

(120192245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

DH M Alpha Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.717.

Rectificatif du dépôt L120150052 déposé le 28/08/2012

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of the month of October,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Cédric Stébel, being the delegate of the Board of Directors of "DH M Alpha Lux S.A." (the "Company"), a société anonyme incorporated on 23rd March 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1128 of 4 May 2012, with its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B167.717, (the "Delegate"),

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a rectification decision of the Delegate dated 18 October 2012 (a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed) (the "Rectification Decision")

and asked the undersigned notary to record the following rectifications pursuant to the Rectification Decision as follows:

On 27th July 2012, the Delegate, pursuant to the powers granted and the decision of the delegate of 27th July 2012 as amended (the "July Decision"), issued to the Contributors (as defined therein) a total of 20,302.784 fully paid Class O Ordinary Shares of a nominal value of EUR0.01 each of the Company for a total issue price of EUR20,302,784 and 182,718,929 fully paid Class II Preferred Shares of a nominal value of EUR0.01 each of the Company for a total issue price of EUR182,718,929 in the proportions set forth in the table contained in the July Decision. The July Decision was recorded by way of notarial ...of record of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, of 21st August 2012 published in the Memorial C of 25th September 2012 number 2385 (the "August Deed"), (registered in Luxembourg A.C., on 22 August

2012, Relation: LAC/2012/39660 and deposited with the Trade and Company Register in Luxembourg on 28 August 2012 number L120150052).

It now appears that there is a typo in two of the numbers in the table setting out the details of the shares subscribed by the Contributors, as to the number of Class II Shares subscribed by Progreso e Inversion, S.A., and the subscription price of such subscribed Class II Shares. In lieu of "91 941 364", the correct number shall read "91 941 363" in the column with the header "Number of Class II Shares subscribed" and the column with the header "Subscription Price of the subscribed Class II shares (€)".

The July Decision has therefore been rectified, and the August Deed shall be rectified by the present deed, by twice replacing the reference to "91 941 364", by a reference to "91 941 363" and thereby correct the table of subscriptions as contained in the July Decision and the August Deed as follows:

Contributors	Number of subscribed Class O Shares	Subscription Price of the subscribed Class O shares (€)	Number of Class II Shares subscribed	Subscription Price of the subscribed Class II shares (€)
Progreso e Inversión, S.A.	10 216 050	10 216 050	91 941 363	91 941 363
Pilar Muro Navarro	126 059	126 059	1 134 490	1 134 490
María del Carmen Cordón Muro	2 446 622	2 446 622	22 018 866	22 018 866
María Esther Cordón Muro	2 446 622	2 446 622	22 018 866	22 018 866
María del Carmen y María Esther Cordón Muro	61	61	547	547
Raquel Soledad Cordón Muro	2 446 597	2 446 597	22 018 634	22 018 634
Pilar Lucrecia Cordón Muro	2 446 623	2 446 623	22 018 866	22 018 866
Raquel Soledad y Pilar L... Cordón Muro	61,00	61,00	547	547
José Ramon Rubio Laporta	174 089	174 089	1 566 750	1 566 750
Total	20 302 784	20 302 784	182 718 929	182 718 929

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, this deed of rectification is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed of rectification the representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,
a comparu

Cédric Stébel, le délégué du Conseil d'Administration de «DH M Alpha Lux S.A.» (la «Société»), une société anonyme constituée le 23 mars 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1128 du 4 mai 2012, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B167.717, (le «Délégué»),

représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une décision rectificative du Délégué du 18 octobre 2012 (dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui) (la «Décision Rectificative»)

et a demandé au notaire soussigné d'acter les rectifications suivantes conformément à la Décision Rectificative comme suit:

Le 27 juillet 2012, le Délégué, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et de la décision du délégué du 27 juillet 2012 telle que modifiée (la «Décision de Juillet»), a émis aux Contribueurs (tels que définis dans les présentes) un total de 20.302.784 Actions Ordinaires de Classe O entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune de la Société pour un prix total d'émission de 20.302.784 EUR et 182.718.929 Actions Préférentielles de Classe II entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune de la Société, pour un prix total d'émission de 182.718.929 EUR dans les proportions indiquées dans le tableau contenu dans la Décision de Juillet. La Décision de Juillet a été actée suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, du 21 août 2012, publié au Mémorial C du 25 septembre 2012 numéro 2385 (l'«Acte d'Août»), (enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2012, Relation:LAC/2012/39660 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 28 août 2012 numéro L120150052).

Il semble y avoir une coquille dans deux des nombres du tableau indiquant les différentes actions souscrites par les Contribueurs, portant sur le nombre d'Actions de Classe II souscrites par Progreso e Inversion, S.A., et le prix de souscription de ces Actions de Classe II souscrites. Au lieu de «91 941 364», le nombre exact doit être «91 941 363»

dans la colonne intitulée «Nombre d'Actions de Classe II souscrites» ainsi que dans la colonne intitulée «Prix de Souscription des Actions de Classe II souscrites (€)».

La Décision de Juillet a par conséquent été rectifiée, et l'Acte d'Août doit être rectifié par le présent acte, en remplaçant les deux nombres «91 941 364» par «91 941 363» et ainsi corriger le tableau des souscriptions tel que contenu dans la Décision de Juillet et l'Acte d'Août comme suit:

Contributeurs	Nombre d'Actions de Classe O souscrites	Prix de Souscription des Actions de Classe O souscrites (€)	Nombre d'Actions de Classe II souscrites	Prix de Souscription des Actions de Classe II souscrites (€)
Progreso e Inversión, S.A.	10 216 050	10 216 050	91 941 363	91 941 363
Pilar Muro Navarro	126 059	126 059	1 134 490	1 134 490
María del Carmen Cerdón Muro	2 446 622	2 446 622	22 018 866	22 018 866
María Esther Cerdón Muro	2 446 622	2 446 622	22 018 866	22 018 866
María del Carmen y María Esther Cerdón Muro	61	61	547	547
Raquel Soledad Cerdón Muro	2 446 597	2 446 597	22 018 634	22 018 634
Pilar Lucrecia Cerdón Muro	2 446 623	2 446 623	22 018 866	22 018 866
Raquel Soledad y Pilar Lo... Cerdón Muro	61	61	547	547
José Ramon Rubio Laporta	174 089	174 089	1 566 750	1 566 750
Total	20 302 784	20 302 784	182 718 929	182 718 929

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte rectificatif est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte rectificatif, le représentant des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 25 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50243. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2012145569/117.

(120191671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 102.805,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.116.

Extrait des résolutions des associés du 30 octobre 2012

Les associés d'Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Ivo Hemelraad, gérant B.

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012, et ce pour une durée illimitée:

* gérant B:

- Virginia Strelan, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach. Allemagne, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2012145592/17.

(120191611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

EAA Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.689.

—
Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'un acte signé sous seing privé en date du 19 octobre 2012 que:

Monsieur Mariusz POTACZALA, administrateur de sociétés, né le 15/09/1964 à Kolbuszowa (Pologne), demeurant à 42M. 77, ul. Wielicka, PL - 02-657, Varsovie, a cédé les quinze mille cent vingt-cinq (15.125) parts sociales qu'il détenait dans la société EAA CAPITAL GROUP Sàrl à TMS sp. Z.o.o, société de droit polonais, avec siège social à Al. Jerozolimskie 123 A, 02-017-Varsovie, Pologne, immatriculée sous le numéro KRS 0000332549.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

TMS sp. Z.o.o.

Al. Jerozolimskie 123 A,

02-017-Varsovie, Pologne,

immatriculée sous le numéro KRS 0000332549 30.125 parts sociales

TOTAL 30.125 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012145593/21.

(120191803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eco Peintures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.384.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012145595/14.

(120192179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 10 septembre 2012

La démission de Madame Aurélie PUJO en tant que gérante de Classe A est acceptée avec effet au 6 septembre 2012. Madame Essia AYADI, demeurant professionnellement c/o ECP, Immeuble Miniar, Bloc B, 2nd Floor, rue du Lac d'Ourmia, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie est nommée Gérante de Classe A pour une durée indéterminée avec effet au 6 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012145596/15.

(120191888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

ECP FII Finagestion S.à. r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.656.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 10 septembre 2012

La démission de Madame Aurélie PUJO en tant que gérante de Classe A est acceptée avec effet au 6 septembre 2012. Madame Essia AYADI demeurant professionnellement c/o ECP, Immeuble Miniar, Bloc B 2nd Floor, rue du Lac d'Ourmia, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie est nommée Gérante de Classe A pour une durée indéterminée avec effet au 6 septembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2012145597/16.

(120191712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

EDEN LogCenter INTERNATIONAL Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.921.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 7 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini et Madame Valérie Emond sont désormais domiciliés professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145598/14.

(120191552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

DLNC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 172.536.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Denis Le Naour, né à Avranches, France, le 15 août 1950, demeurant Sente des Sablons, F-95370 Montigny-Lès-Cormeilles, France,

représenté par Monsieur Marc Liesch, expert-comptable, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite partie comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DLNC S.à r.l., qui sera régie par les lois qui ont trait à ce type d'entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. L'objet consistera également en l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et d'autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement dénommés les "Associés". Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société dans la mesure où seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne afin de les représenter auprès de la Société.

Art. 7. Transfert de Parts Sociales. En cas d'Associé unique, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé Unique sont librement transférables.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées selon les termes et conditions prévus aux articles 189 et 190 de la Loi.

La Société peut, dans les limites et sous les conditions prévues par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales.

Art. 8. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et à tout moment.

Art. 9. Procédures au sein du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire un président.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à ladite réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président de conseil de gérance ou tout vice-président ou deux membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée du préavis sera réduite à vingt-quatre (24) heures et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire ou si tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants de la Société en fonction.

Toute transaction ayant lieu entre la Société et un fondé de pouvoir ou un gérant de la Société sera décidée par au moins trois quarts des gérants en fonction de la Société.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 10. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique s'il y a gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par deux gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessus, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement.

Art. 12. Assemblées des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de vote égal au nombre de parts qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée des associés en vertu d'une procuration spéciale. Les décisions des associés sont passées dans les formes et aux majorités prévues par la Loi par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors des assemblées, y compris (dans la mesure où cela est permis par la loi) des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant aux actionnaires participant à une telle assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une assemblée par un quelconque de ces moyens étant équivalent à la participation en personne à cette assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valide (le cas échéant) représentera l'entière représentation des associés de la Société.

Les Assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière représentation du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte desdites résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenus par la Société au moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'entrée en vigueur des résolutions. Les résolutions prendront effet sous réserve de l'approbation de la majorité, telle que prévue par la loi, pour les décisions collectives (ou, sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y mentionnée). Les résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans avis préalable.

À moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, quelque soit la part de capital représentée. Cependant, les décisions concernant les modifications des statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis. Les décisions de changement de nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra au plus tard le 30 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra immédiatement le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Associé Unique. Si et aussi longtemps qu'un associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle, en vertu de l'article 179 (2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. États financiers. Chaque année à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les états financiers sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 16. Droit de distribution des parts sociales. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés qui décideront d'une telle dissolution et qui fixeront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare qu'elle souscrit à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société. Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille cinquante euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne nommée ci-dessus, représentant l'entière du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2) Est nommé Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Denis Le Naour, né à Avranches, France, le 15 août 1950, demeurant Sente des Sablons, F-95370 Montigny-Lès-Cormeilles, France.

- 3) L'exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire, connu par le notaire de son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Liesch, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 octobre 2012. Relation GRE/2012/3638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145572/186.

(120191969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance

En date du 2 Octobre 2012, les membres du conseil de gérance de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012145600/15.

(120191939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eden Real Estate Development A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.657.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 7 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini, Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond sont désormais domiciliés professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

- Monsieur Alberto Morandini est nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145599/16.

(120191553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Electricité Générale John Block & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 3, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145601/9.

(120191911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Elektra Finanzierung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 41.610.

EXTRAIT

M. Carlo L.E. PAGANI a changé d'adresse et réside désormais à Condominio Villa Real, Apartado postal 57-6153, 10903-6153 Santa Ana, San José, Costa Rica.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012145602/14.

(120191865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

European CleanTech I SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of October;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, acting as the representative of the management board of European CleanTech I SE, a European company (SE) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in accordance with council regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the statute for a European company (SE), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.076, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 August 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1818, page 87218 on 6 September 2010. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 19 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2320, page 11123 on 29 October 2010. The articles of association have not been amended since.

An excerpt of the minutes of the resolutions of the management board of the Company dated 5 October 2012 (the "Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 August 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 25 August 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1818, page 87218 on 6 September 2010.

2) The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg; on 19 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2320, page 11123 on October 29, 2010.

3) The management board has confirmed in the Resolutions that Consummation (as defined in the articles of association) has occurred.

4) The management board has further confirmed that the conditions for conversion of the Class B1 Shares having been complied with on the date hereof and that therefore all nine hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-three (958,333) Class B1 Shares have automatically converted into Class A Shares of the Company at a ratio of one Class B1 Share for one Class A Share in accordance with article 18.1 of the articles of association of the Company in effect prior to the time of the Resolutions (the "Conversion").

5) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is set at three hundred forty-five thousand euro (EUR 345,000), represented by (i) eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class A Shares without nominal value, (ii) nine hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-three (958,333) Class B1 Shares without nominal value, (iii) nine hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-three (958,333) Class B2 Shares without nominal value and (iv) nine hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-four (958,334) Class B3 Shares without nominal value.

6) Pursuant to article 6.2 of the articles of association, the authorised capital of the Company, including the share capital, is set at two million sixteen thousand euro (EUR 2,016,000), consisting of eighty-four million (84,000,000) Class A Shares and/or Class B1 Shares and/or Class B2 Shares and/or Class B3 shares, without nominal value.

7) During a period of five (5) years from the date of publication of the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders dated 19 October 2010 by which the authorisation for the management board to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital has been renewed (i.e. 29 October 2010) (the "Renewal Date"), the management board is authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically also to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

8) In the Resolutions, the management board has resolved to increase the share capital by an amount of nine hundred thousand one hundred seventy euro and forty-five cents (EUR 900,170.45) (the "Capital Increase") so as to raise the share capital from the amount of three hundred forty-five thousand euro (EUR 345,000) up to one million two hundred forty-

five thousand one hundred seventy euro and forty-five cents (EUR 1,245,170.45) by issuing thirty-seven million five hundred seven thousand one hundred two (37,507,102) new Class A Shares without nominal value in registered form for an aggregate subscription price of three hundred seventy-five million seventyone thousand one hundred euro and fifty-six cents (EUR 375,071,100.56).

9) Such shares have been entirely subscribed as follows and paid up by a contribution in kind consisting of eighteen million nine hundred eighty-one thousand three hundred thirty-one (18,981,331) shares of Electrawinds NV, a Belgian company:

Seller	Contributed Shares	Class A Share to be issued
Winpar	7 431 353	14 684 353
Luc Desender and Dominique Decoster	3 000 708	5 929 399
Paul Desender and Patricia Callewaert	905 874	1 790 007
Bertrand Bornhauser	580 976	1 148 008
Paul Vandekerckhove and Béatrice Steverlyncx	485 762	959 865
Kayros Special Situations Fund Comm.VA	138 907	274 480
Jacques Berrebi	92 605	182 987
Gimv NV	689 804	1 363 052
Gimv-XL Partners Comm.VA	1 127 468	2 227 876
Adviesbeheer Gimv-XL NV	98 544	194 722
Belfius Bank NV	821 064	1 622 422
Saffelberg Investments NV	378 924	748 753
Demeter 2, a French fonds commun de placements à risques	780 438	1 542 145
ParticipatieMaatschappij Vlaanderen NV	877 483	1 733 906
Federale Participatie-en Investeringsmaatschappij NV	1 571 421	3 105 127
Total	18 981 331	37 507 102

The aggregate value of such contribution, being three hundred seventy-five million seventy-one thousand one hundred euro and fifty-six cents (EUR 375,071,100.56) results from a report issued by Grant Thornton Lux Audit SA, independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), with registered office at 83, Parc d'Activités Capellen Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298, a copy of which will remain annexed to the present deed after having been initialed by the person appearing and the acting notary. The conclusion of the report is as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to the share premium account."

Proof of the value and existence of such contribution has been produced. The total contribution consists of nine hundred thousand one hundred seventy euro and forty-five cents (EUR 900,170.45) for the share capital and three hundred seventy-four million one hundred seventy thousand nine hundred thirty euro and eleven cents (374,170,930.11) for the share premium.

10) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, the Consummation and the Conversion, articles 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred forty-five thousand one hundred seventy euro and forty-five cents (EUR 1,245,170.45) represented by (i) forty-nine million nine hundred sixty-five thousand four hundred thirty-five (49,965,435) redeemable class A shares (the "Class A Shares" and the holders thereof being referred to as "A Shareholders") without nominal value, (ii) nine hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-three (958,333) redeemable class B2 shares (the "Class B2 Shares") without nominal value, (iii) nine hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-four (958,334) redeemable class B 3 shares without nominal value (the "Class B3 Shares" and, together with the Class B2 Shares the "Class B Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "B Shareholders").

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, are known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am elften Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST RESCHIEENEN:

Herr Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, als Vertreter des Vorstands der European Clean-Tech I SE, eine nach Luxemburger Recht und gemäß der Verordnung (EG) Nr. 2157/2001 des Rates vom 8. Oktober 2001 über das Statut der Europäischen Gesellschaft gegründete und bestehende europäische Gesellschaft (SE), mit Sitz in 40, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 155.076, gegründet gemäß einer Urkunde vom 9. August 2010 von Notar Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Joëlle BADEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg am 25. August 2010 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1818, Seite 87218 am 6. September 2010. Die Satzung wurde zuletzt gemäß einer Urkunde von Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, am 19. Oktober 2010 geändert und welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2320, Seite 11123 am 29. Oktober 2010 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Ein Auszug des Protokolls der Beschlüsse des Vorstands der Gesellschaft vom 5. Oktober 2012 (die „Beschlüsse“) wird nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Erschienenen und den Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Der Erschienene, der mit den vorgenannten Befugnissen handelt, hat den Notar ersucht, folgende Erklärungen festzuhalten:

1) Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde vom 9. August 2010 von Notar Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Joëlle BADEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet, beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg am 25. August 2010 eingetragen und welcher im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1818, Seite 87218 am 6. September 2010 veröffentlicht.

2) Die Satzung wurde zuletzt gemäß einer Urkunde von Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, am 19. Oktober 2010 geändert welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2320, Seite 11123 am 29. Oktober 2010 veröffentlicht wurde.

3) Der Vorstand hat in den Beschlüssen bestätigt, dass der Vollzug (wie in der Satzung definiert) erfolgt ist.

4) Der Vorstand hat weiter bestätigt, dass die Bedingungen zur Umwandlung der B1 Aktien am heutigen Tag erfüllt waren und dass alle neuhundertachtundfünfzigtausenddreihundertdreiunddreißig (958.333) B1 Aktien in Übereinstimmung mit Artikel 18.1 der zu dem Zeitpunkt wirksamen Satzung der Gesellschaft (die „Umwandlung“) automatisch im Verhältnis einer B1 Aktie für eine A Aktie in A Aktien der Gesellschaft umgewandelt wurden.

5) Gemäß Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft beträgt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft dreihundertfünfundvierzigtausend Euro (EUR 345.000) aufgeteilt in (i) elf Millionen fünfhunderttausend (11.500.000) A Aktien ohne Nominalwert, (ii) neuhundertachtundfünfzigtausenddreihundertdreiunddreißig (958.333) B1 Aktien ohne Nominalwert, (iii) neuhundertachtundfünfzigtausenddreihundertdreiunddreißig (958.333) B2 Aktien ohne Nominalwert, und (iv) neuhundertachtundfünfzigtausenddreihundertvierunddreißig (958.334) B3 Aktien ohne Nominalwert.

6) Gemäß Artikel 6.2 der Satzung beträgt das genehmigte Kapital einschließlich des Gesellschaftskapitals zwei Millionen sechzehntausend Euro (EUR 2.016.000), bestehend aus vierundachtzig Millionen (84.000.000) A Aktien und/oder B1 Aktien und/oder B2 Aktien und/oder B3 Aktien ohne Nominalwert.

7) Der Vorstand wird ermächtigt, während eines Zeitraums von fünf (5) Jahren ab der Veröffentlichung des Beschlusses der außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 19. Oktober 2010, durch welche der Vorstand erneut ermächtigt wurde, A Aktien, Aktienbezugsoptionen für A Aktien und jede andere Form von in Aktien umwandelbare Wertpapiere im Rahmen des genehmigten Kapitals (d.h. am 29. Oktober 2010) (das „Erneuerungsdatum“), im Rahmen des genehmigten Kapitals A Aktien, Aktienbezugsoptionen für A Aktien und jede andere Form von in Aktien umwandelbare Wertpapiere an die Personen und zu den Bedingungen seiner Wahl auszugeben, insbesondere ohne dabei den bestehenden Aktionären diesbezüglich ein Vorzugsrecht einzuräumen.

8) In den Beschlüssen beschloss der Vorstand, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von neunhunderttausendeinhundertsechzig Komma fünfundvierzig Euro (EUR 900.170,45) (die „Kapitalerhöhung“) von seinem gegenwärtigen Betrag von dreihundertfünfundvierzigtausend Euro (EUR 345.000) auf einen Betrag von einer Million zweihundertfünfundvierzigtausendeinhundertsechzig Euro und fünfundvierzig cents (EUR 1.245.170,45) zu erhöhen durch die Ausgabe von siebenunddreißig Millionen fünfhundertsiebentausendeinhundertzwei (37.507.102) neuer A Aktien ohne Nominalwert in Form von Namensaktien für einen Bezugspreis von dreihundertfünfundsiebzig Millionen einundsiebzigtausendeinhundert Euro und sechsundfünfzig cents (EUR 375.071.100,56).

9) Diese Aktien wurden wie folgt vollständig gezeichnet und durch eine Sacheinlage von achtzehn Millionen neunhunderteinundachtzigtausenddreihunderteinunddreißig (18.981.331) Aktien von Electrawinds NV, einer belgischen Gesellschaft, erbracht.

Verkäufer	Eingezahlte Aktien	Auszugebende A Aktien
Winpar NV	7 431 353	14 684 353
Luc & Dominique Desender - Decoster	3 000 708	5 929 399
Paul & Patricia Desender - Callewaert	905 874	1 790 007
Bertrand Bornhauser	580 976	1 148 008
Paul & Béatrice Vandekerckhove-Steverlynck	485 762	959 865
Kayros Special Situations Fund Comm.VA	138 907	274 480
Jacques Berrebi	92 605	182 987
Gimv NV	689 804	1 363 052
Gimv-XL Partners Comm.VA	127 468	2 227 876
Adviesbeheer Gimv-XL NV	98 544	194 722
Belfius Bank en Verzekeringen NV	821 064	1 622 422
Saffelberg Investments NV	378 924	748 753
Demeter 2, ein französischer fonds commun placements à risques	780 438	1 542 145
ParticipatieMaatschappij Vlaanderen NV	877 483	1 733 906
Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij NV	1 571 421	3 105 127
Gesamtsumme	18 981 331	37 507 102

Der Gesamtwert dieser Einlage in Höhe von dreihundertfünfundsiebzig Millionen einundsiebzigtausendeinhundert Euro und sechsundfünfzig Cents (EUR 375.071.100,56) ergibt sich aus einem Gutachten der Grant Thornton Lux Audit SA, unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise agréé) mit Sitz in 83, Parc d'Activités Capellen Pafebruch, L-8308 Capellen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 43.298. Eine Kopie dieses Gutachtens wird nach Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt. Das Ergebnis des Gutachtens lautet wie folgt:

"Basierend auf unserer Arbeit sind uns keine Tatsachen bekannt geworden die uns darauf schliessen lassen würden, dass der Gesamtwert der Sacheinlage nicht zumindest der Anzahl und dem Nominalwert der Aktien der auszugebenden Gesellschaft entsprechen zuzüglich des Agios."

Der Nachweis für den Wert und das Vorliegen der Einlage wurde erbracht. Die Gesamteinlage besteht aus neunhunderttausendeinhundertsechzig Euro und fünfundvierzig Cents (EUR 900.170,45) für das Gesellschaftskapital und dreihundertvierundsiebzig Millionen einundsiebzigtausend neunhundertdreißig Euro und elf Cents (EUR 374.071.930,11) für das Agio.

10) Infolge der vorgenannten Kapitalerhöhung wird Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft geändert, welche nunmehr wie folgt lauten:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertfünfundvierzigtausendeinhundertsechzig Euro und fünfundvierzig Cents (EUR 1.245.170,45), aufgeteilt in (i) neunundvierzig Millionen neunhundertfünfundsechzigtausendvierhundertfünfunddreißig (49.965.435) rückkaufbare A Aktien ohne Nominalwert (die „A Aktien“, deren Inhaber im Folgenden als „A Aktionäre“ bezeichnet werden), (ii) neunhundertachtundfünfzigtausenddreihundertdreißig (958.333) rückkaufbare B2 Aktien (die „B2 Aktien“) ohne Nominalwert, (iii) neunhundertachtundfünfzigtausenddreihundertvierunddreißig (958.334) rückkaufbare B3 Aktien (die „B3 Aktien“) ohne Nominalwert (die „B3 Aktien“, wobei diese im Folgenden mit B2 Aktien gemeinschaftlich als „B Aktien“ und deren Inhaber zusammen als „B Aktionäre“ bezeichnet werden).

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf „Aktien“ ist je nach Kontext und soweit anwendbar als Bezug auf A Aktien und/oder B Aktien auszulegen. Entsprechendes gilt für die Bezugnahme auf die „Aktionäre“ der Gesellschaft in dieser Satzung.“

Kosten und Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. sechstausendsechshundert Euro (EUR 6.600,-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, welche dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat die erschienene Partei mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. OLLIGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. LAC/2012/48456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012145590/244.

(120191528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

European CleanTech I SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

a) Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de surveillance de la Société en date du 11 octobre 2012

En date du 11 octobre 2012, le conseil de surveillance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Mercodi BVBA, une Besloten Vennootschap met Beperkte Aansprakelijkheid, constituée et régie selon les lois de la Belgique, ayant son siège social à l'adresse suivante: Grote Markt 18, 9120 Beveren, Belgique et immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Dendermonde), sous le numéro 0882.665.653, ayant comme représentant permanent Monsieur Jo Cornu, né le 15 novembre 1944 à Kemzeke, Belgique, résidant à l'adresse suivante: Grouwesteenstraat 13, 9170 Sint-Gillis-Waas, Belgique, en tant que président du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014;

- de nommer les personnes suivantes en tant que membres du directoire de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014:

* LDS NV, une Naamloze Vennootschap, constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social à l'adresse suivante: Notenbosdreef 2, 8210 Zedelgem, Belgique, et immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Brugge, afdeling Oostende) sous le numéro 0885.592.380, ayant comme représentant permanent Monsieur Luc DESENDER, né le 22 mai 1964 à Soest, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: Notenbosdreef 2, 8210 Zedelgem, Belgique, en tant que membre A du directoire;

* E.B.F.M. BVBA, une Besloten Vennootschap met Beperkte Aansprakelijkheid, constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social à l'adresse suivante: Heistraat 13, 9700 Oudenarde, Belgique et immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Oudenarde) sous le numéro 0835.613.230, ayant comme représentant permanent Monsieur Eddy BAEKE, né le 2 février 1967 à Oudenarde, Belgique, résidant à l'adresse suivante: Heistraat 13, 9700 Oudenarde, Belgique, en tant que membre B du directoire;

* PDS Consulting BVBA, une Besloten Vennootschap met Beperkte Aansprakelijkheid, constituée et régie selon les lois de la Belgique, ayant son siège social à l'adresse suivante: Baron de Serretstraat 6, 8200 Brugge, Belgique et immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Brugge), sous le numéro 0882.258.649, ayant comme représentant permanent Monsieur Paul DESENDER, né le 31 août 1957 à West-Rozebeke, Belgique, résidant à l'adresse suivante: Baron de Serretstraat 6, 8200 Brugge, Belgique, membre B du directoire;

b) Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du directoire de la Société en date du 11 octobre 2012

En date du 11 octobre 2012, le directoire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer LDS NV, une Naamloze Vennootschap, constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social à l'adresse suivante: Notenbosdreef 2, 8210 Zedelgem, Belgique, et immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RLE Brugge, afdeling Oostende) sous le numéro 0885.592.380, ayant comme représentant permanent Monsieur Luc DESENDER, né le 22 mai 1964 à Soest, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: Notenbosdreef 2, 8210 Zedelgem, Belgique, en tant que président du directoire de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014.

c) *Démission*

Monsieur Helmut VORNDRAN a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 11 octobre 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

European CleanTech I SE

Signature

Référence de publication: 2012145591/47.

(120191831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Elle Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.876.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLE FINANCIERE S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012145603/12.

(120191968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Emir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 159.942.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 31.12.2011 (rectificatif du dépôt du bilan 2011 déposé le 02.11.2012 no L120188543) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145605/12.

(120192265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012145606/11.

(120191853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Greeneden Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.178.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, acting as the representative of the board of managers of Greeneden S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société

à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 164180,

acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of Greeneden Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 164.178 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 27 September 2012.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand six hundred thirteen US Dollars and forty-eight cents (USD 110,613.48) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- four million twenty thousand five hundred ninety-two (4,020,492) ordinary nonredeemable shares (the "Ordinary Shares"),
- four thousand eight hundred ninety-five (4,895) hurdle shares (the "Hurdle Shares"),
- one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A1 shares,
- one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A2 shares,
- one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A3 shares,
- one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A4 shares,
- one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A5 shares,
- one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A6 shares,
- one million five thousand one hundred twenty-three (1,005,123) redeemable class A7 shares,

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares").

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized and empowered to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Ordinary Shares, Special Shares and Hurdle Shares, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that if such instruments are issued during the period set forth in article 5.3.5 of the Articles, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3.2 of the Articles may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for thus newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Manager is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation of preferential subscription rights is to be made in compliance with the relevant provisions of any Shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the minutes of the general meeting held on 23 January 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the shareholder's meeting adopting this clause.

The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is

empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3 of the Articles.

3) By resolutions dated 27 September 2012 (the "Resolutions"), the Manager has resolved to approve the issuance of sixty-two thousand eight hundred and thirty-seven (62,837) new Shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of six hundred and twenty-eight US Dollars and thirty-seven cents (USD 628.37) so as to raise it from its current amount of one hundred and ten thousand six hundred thirteen US Dollars and forty-eight cents (USD 110,613.48) to one hundred and eleven thousand two hundred and forty-one US Dollars and eighty-five cents (USD 111,241.85), together with the payment of a share premium of a total amount of four million eight hundred and ninety-eight thousand eight hundred and sixty-six US Dollars and sixty-seven cents (USD 4,898,866.67). The New Shares are divided into twenty-two thousand four hundred and thirteen (22,413) Ordinary Shares, one thousand one hundred and eighty-nine (1,189) Hurdle Shares, five thousand six hundred and five (5,605) class A1 shares, five thousand six hundred and five (5,605) class A2 shares, five thousand six hundred and five (5,605) class A3 shares, five thousand six hundred and five (5,605) class A4 shares, five thousand six hundred and five (5,605) class A5 shares, five thousand six hundred and five (5,605) class A6 shares and five thousand six hundred and five (5,605) class A7 shares, with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01) each.

4) The New Shares have been subscribed and fully paid up on 27 September 2012 by:

Aurelio Victor Lebovits, Alexandre Braga De Almeida Bichir, Eduardo Gallo Soares, Gustavo Zanetti, Fabio Sakai, Alexandre Miyahara, Dave Sudbey, James Budge, Jeffrey Haslem, Mark Alloy, Guillame Lardeux and Steve Rutledge, as indicated in the Resolutions.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the certificate issued by the bank and the declarations of subscription of the New Shares, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

5) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 27 September 2012, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one hundred and eleven thousand two hundred and forty-one US Dollars and eighty-five cents (USD 111,241.85).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and eleven thousand two hundred and forty-one US Dollars and eighty-five cents (USD 111,241.85) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- four million forty-two thousand nine hundred and five (4,042,905) ordinary nonredeemable shares (the "Ordinary Shares"),
- six thousand eighty-four (6,084) hurdle shares (the "Hurdle Shares"),
- one million ten thousand seven hundred and twenty-eight (1,010,728) redeemable class A1 shares,
- one million ten thousand seven hundred and twenty-eight (1,010,728) redeemable class A2 shares,
- one million ten thousand seven hundred and twenty-eight (1,010,728) redeemable class A3 shares,
- one million ten thousand seven hundred and twenty-eight (1,010,728) redeemable class A4 shares,
- one million ten thousand seven hundred and twenty-eight (1,010,728) redeemable class A5 shares,
- one million ten thousand seven hundred and twenty-eight (1,010,728) redeemable class A6 shares,
- one million ten thousand seven hundred and twenty-eight (1,010,728) redeemable class A7 shares,

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

6) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to eight hundred and ninety-nine million nine hundred and twenty-eight thousand seven hundred and fifty-nine US Dollars and fifteen cents (USD 899,928,759.15), so that article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.3.** The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eight hundred and ninety-nine million nine hundred and twenty-eight thousand seven hundred and fifty-nine US Dollars and fifteen cents (USD 899,928,759.15) divided into eighty-nine billion nine hundred and ninety-two million eight hundred and seventy-five thousand nine hundred and fifteen (89,992,875,915) Shares, with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present stated increase of capital, is evaluated at approximately three thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164180,

en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de Greeneden Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164178 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 27 septembre 2012.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à cent dix mille six cent treize US Dollars et quarante-huit centimes (USD 110.613,48) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions vingt mille quatre cent quatre-vingt-douze (4.020.492) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze (4.895) actions hurdle ("Actions Hurdle"),
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A1 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A2 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A3 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A4 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A5 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A6 rachetables,
- un million cinq mille cent vingt-trois (1.005.123) actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune, toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions").

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des fonds de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles Actions, étant entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles nouvelles Actions Ordinaires, Actions Spéciales ou Actions Hurdle en une ou plusieurs émissions et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les catégorie (s) de nouvelles actions concernée(s) par chaque émission et (ii) l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, warrants, options ou tous autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions et d'émettre des actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que si de tels instruments sont émis dans la période fixée à l'article 5.3.5 des Statuts, les actions suite à la conversion ou l'exercice de tels instruments peuvent être émises après l'expiration de ladite période, il est entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre lesdites nouvelles actions en une ou plusieurs fois et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les nouvelles catégorie (s) d'actions qui seront concernée(s) par chaque émission.

Les actions et les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 des Statuts peuvent être payés par le biais d'apports en numéraire ou en nature par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de profits

non distribués, y compris en faveur de nouveaux actionnaires pour les trois derniers. Les actions à émettre conformément à l'article 5.3.2 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne peuvent être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale et (ii) si la contrepartie due à la Société pour les nouvelles actions émises était supérieure à leur valeur nominale, alors l'excédent devrait être inscrit en tant que prime d'émission à l'égard desdites actions dans les comptes de la Société.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre lesdites actions et, lorsqu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 des Statuts, sans réserver (par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour souscrire à de telles actions. La suppression des droits préférentiels de souscription doit être réalisée conformément aux dispositions applicables de tout pacte d'Actionnaires ayant pu être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale tenue le 23 janvier 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de l'assemblée générale ayant adopté cet article.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des Actions (mentionnées dans cet article 5.3 des Statuts) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement.

Le Gérant Commandité est autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3 des Statuts.

3) Par résolutions prises en date du 27 septembre 2012 (les "Résolutions"), le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de soixante-deux mille huit cent trente-sept (62.837) nouvelles actions avec une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de six cent vingt-huit US Dollars et trente-sept centimes (USD 628,37) afin de l'élever de son montant actuel de cent dix mille six cent treize US Dollars et quarante-huit centimes (USD 110.613,48) à cent onze mille deux cent quarante-et-un US Dollars et quatre-vingt-cinq centimes (USD 111.241,85), avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-six US Dollars et soixante-sept centimes (USD 4.898.866,67). Les Nouvelles Actions sont divisées en vingt-deux mille quatre cent treize (22.413) Actions Ordinaires, mille cent quatre-vingt-neuf (1.189) Actions Hurdle, cinq mille six cent cinq (5.605) actions A1, cinq mille six cent cinq (5.605) actions A2, cinq mille six cent cinq (5.605) actions A3, cinq mille six cent cinq (5.605) actions A4, cinq mille six cent cinq (5.605) actions A5, cinq mille six cent cinq (5.605) actions A6 et cinq mille six cent cinq (5.605) actions A7, chacune d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01).

4) Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 27 septembre 2012 par:

Aurelio Victor Lebovits, Alexandre Braga De Almeida Bichir, Eduardo Gallo Soares, Gustavo Zanetti, Fabio Sakai, Alexandre Miyahara, Dave Sudbey, James Budge, Jeffrey Haslem, Mark Alloy, Guillame Lardeux et Steve Rutledge, tel qu'indiqué dans les Résolutions.

Les documents justificatifs de la souscription et libération des Nouvelles Actions, tels que le certificat de la banque et les déclarations de souscription aux Nouvelles Actions, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 27 septembre 2012, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à cent onze mille deux cent quarante-et-un US Dollars et quatre-vingt-cinq centimes (USD 111.241,85).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent onze mille deux cent quarante-et-un US Dollars et quatre-vingt-cinq centimes (USD 111.241,85) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions quarante-deux mille neuf cent cinq (4.042.905) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- six mille quatre-vingt-quatre (6.084) actions hurdle ("Actions Hurdle"),
- un million dix mille sept cent vingt-huit (1.010.728) actions A1 rachetables,
- un million dix mille sept cent vingt-huit (1.010.728) actions A2 rachetables,
- un million dix mille sept cent vingt-huit (1.010.728) actions A3 rachetables,

- un million dix mille sept cent vingt-huit (1.010.728) actions A4 rachetables,
- un million dix mille sept cent vingt-huit (1.010.728) actions A5 rachetables,
- un million dix mille sept cent vingt-huit (1.010.728) actions A6 rachetables,
- un million dix mille sept cent vingt-huit (1.010.728) actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune, toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions")."

6) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.3 des Statuts a été réduit à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-huit mille sept cent cinquante-neuf US Dollars et quinze centimes (USD 899.928.759,15) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.3.** Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-huit mille sept cent cinquante-neuf US Dollars et quinze centimes (USD 899.928.759,15) représenté par quatre-vingt-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions huit cent soixante-quinze mille neuf cent quinze (89.992.875.915) Actions ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de ce constat d'augmentation de capital, est évalué approximativement à trois mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2012. LAC/2012/49555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145657/268.

(120191638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Etablissement Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 94.990.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 août 2012

Il a été décidé comme suit:

1) L'Assemblée Générale constate la vacance d'un poste d'Administrateur à cause du décès, en date du 17 mars 2012, de Monsieur Johny MASSEN, ayant demeuré à L-9991 Weiswampach.

2) L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 17 mars 2012, Monsieur Gilles LAPLUME, employé privé, né le 16 décembre 1987, à Ettelbruck (L), demeurant à L-9907 Troisvierges, 5, rue des Champs, comme administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 novembre 2012.

Pour ETABLISSEMENT MASSEN S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012145608/21.

(120191874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Luxembourg Marine Accounting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.369.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt neuf octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Koenraad HELON, né le 15 février 1974, à Lokeren (B-), demeurant à B-9160 Lokeren, Durmelaan 34.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "Luxembourg Marine Accounting SA", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1202 en date du 21 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115369.

II. Que le capital social intégralement souscrit et entièrement libéré est fixé à trente et un mille euros (31.000.- euros) représenté par cents actions (100), d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- €) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que toutes les actions ont été annulées.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au domicile du soussigné, à Lokeren.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. HOLTZ; K. HELON.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2012. Relation EAC/2012/14380. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012147844/42.

(120194777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Euro Asie International Travel Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 127.575.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145609/9.

(120191868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.199.755,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad de son poste de gérant B est acceptée avec effet au 24 octobre 2012;
- Jacques de Patoul, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 24 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mark M. Anderson, gérant A
- Lawrence C. Fey IV, gérant A
- Christian B. McGrath, gérant A
- William Louis Yde III, gérant A
- Scott Cody, gérant A
- Alan Botfield, gérant B
- Jacques de Patoul, gérant B
- Wim Rits, gérant B
- Pieter Avis, gérant B
- Virginia Strelen, gérant B
- Jean-Marc McLean, gérant B

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145688/27.

(120191971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Frans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.842.

—
*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2010*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Blaise HATT-ARNOLD, avec adresse professionnelle au 1, rue du Cloître, 1204 Genève, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Dimitri SARASIN, avec adresse professionnelle au 2824 Hutton Drive, CA 90210 Beverly Hills, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Kris VAN ASSCHE, avec adresse professionnelle au 8, rue de Trévis, 75009 Paris, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012145648/25.

(120191871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.
